

Ici, l'ONF procède à des travaux **d'ouverture de chemins d'exploitation** pour préparer les opérations futures et protéger les sols de la forêt

Forêt domaniale de Meudon

Parcelles : 73a, 78a, 89 et 88b

Surface : 26,6 hectares

Volume de bois prélevé : 1620m³

Début des travaux : septembre 2021



Coupe d'ouverture de chemins d'exploitation



Les forestiers ont programmé l'ouverture de chemins d'exploitation. Appelés cloisonnements, ces chemins vont permettre de canaliser le passage des engins forestiers, protégeant ainsi les sols. Après leurs ouvertures, la végétation basse (ronces, fougères...) va se développer. Ils seront réutilisés par les engins forestiers tous les 10 ans, lors des coupes de bois. Ils sont régulièrement entretenus.

Durant l'exploitation, pour des raisons de sécurité, le chantier est interdit au public



Accès interdit au public

Ces travaux vont engendrer temporairement quelques désagréments

- L'ouverture de cloisonnements peut être visuellement impactant pour les usagers les premières semaines après sa réalisation mais la végétation aussi résiliente que dynamique comblera rapidement les chemins.
- Le bois sera stocké sur une place de dépôt au bord des chemins forestiers.
- Une remise en état des sentiers sera réalisée en fin de chantier.

Comment est valorisé le bois prélevé ?

Les bois font l'objet d'un tri par l'ONF. Selon leurs qualités, ils seront utilisés : pour les produits de qualité, en **bois d'œuvre** pour l'industrie du sciage français (construction, tonnellerie...) ; en **bois de trituration** pour la fabrication de panneaux de particules ; et enfin pour les petits bois, en **bois de chauffage** en circuit court ou en plaquettes forestières pour les chaudières franciliennes.

Le saviez-vous ?



Les branches et rémanents d'exploitation faisant moins de 7cm de diamètre sont laissés sur place dans les parcelles. Leurs décompositions permettent de nourrir le sol de la forêt et les espèces inféodées au bois mort, indispensable à l'écosystème forestier.